



**FÉDÉRATION SPORTIVE
ET GYMNIQUE DU TRAVAIL**

**COMITÉ HERAULT
Commission Cycliste**

**DEMANDE DE LICENCE
SAISON 2018**

Club :

_Nom : **Prénom :**

Adresse :

Code Postal : **Ville :** **Téléphone :**

Date de Naissance **Sexe :** **E-mail :**

Activité(s) pratiquée(s) (mettre une croix dans la case correspondante):

Cyclisme traditionnel

Catégorie :

En 2017 j'étais titulaire d'une licence en catégorie Fédération

V.T.T.

Catégorie :

SITUATION MEDICALE

Si j'ai fourni un certificat médical en 2017 dans le club ci-dessus, je complète le questionnaire de santé, que je conserve. Je remplis l'attestation que je remets au club.

Si je n'ai pas fourni de certificat en 2017 ou si je viens d'un autre club, j'en fournis un de moins de un an que le club conserve.

Le questionnaire de santé et l'attestation sont en téléchargement libre à l'adresse : fsgt.org, rubrique : adhésion puis certificat.

ASSURANCE

Lors de mon adhésion à l'association, je déclare qu'une notice Assurances à laquelle je souscris m'a été remise par l'Association. Je reconnais avoir pris connaissance :

- de garanties individuelles Accident,
- et des garanties complémentaires

mises à ma disposition par la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (F.S.G.T.), ainsi que des modalités de mise en œuvre de ces garanties et des formalités à accomplir en cas d'accident survenant pendant la pratique sportive (cocher la case).....

A : _____ , le _____.

Signature

(Lu et approuvé)

**Pour les mineurs (- 18 ans)
cette rubrique sera signée par
les parents**

AUTRE LICENCE

Pour une meilleure gestion des quotas et des catégories, indiquez si vous avez une licence F.F.C. ou si vous avez l'intention d'en prendre une :

OUI : **NON** **si oui quelle catégorie :**

IMPORTANT : Compte tenu du respect du protocole F.S.G.T./F.F.C. il ne sera pas délivré de licence F.S.G.T. pour la pratique du cyclisme aux coureurs F.F.C. classés nationaux et pratiquants.

L'appellation des catégories ayant changée à la FFC depuis l'année 2007, la FSGT n'accepte que les coureurs de Deuxième catégorie ayant moins de 200 (deux cents) points au classement FFC en fin de saison sportive précédente.

Ces coureurs ne doivent pas avoir été classés Elite les 5 ANNÉES Précédentes ou 2 ANNÉES pour les séries "Nationale".

Ils seront classés dans les catégories suivant le barème prévu dans le règlement national FSGT et ne pourront participer à aucun Championnat, la première année de licence FSGT, sauf s'ils avaient une licence FSGT l'année précédente et avaient été classés série Nationale au cours de cette même année.

Signature :

**(faire précéder la signature
de la mention : « lu et approuvé »)**

CETTE DEMANDE DE LICENCE SERA CONSERVEE DANS LES ARCHIVES DU CLUB AUPRES DUQUEL ELLE A ETE SOUSCRITE.